



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 25/06/2024

Reçu en préfecture le 25/06/2024

Publié le 25/06/2024

ID : 002-210201505-20240621-01_2024_06_21-DE



Séance du 21/06/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 22

Présents : 14

Nombre de suffrages : 15

Date de convocation
17/06/2024

Date d'affichage
17/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme PLANSON Patricia.

Etaient présents :

Mme ARNOULET Martine, Mme BARLET Christelle, M. DIDIER Gérard, M. DOUSKI Morad, M. FALLET Jean-Luc, Mme GROBOST Ninon, Mme HOURDRY Francine, Mme MATUCHET Lucie, Mme PETIT-DUBOIS Marie-Christine, Mme PLANSON Patricia, M. RIVAILLER Régis, Mme ROMÉLOT Martine, Mme SANCHEZ-FOURRÉ Marie, Mme VALENTE Ninjah

Procurator(s) :

Mme BARON Lise donne pouvoir à Mme PLANSON Patricia

Etai(ent) absent(s) :

M. BESSÉ Jean-Pierre, M. FALLET Daniel, Mme LÉGUILLETTE Christine, M. RACHEL Lionel

Etai(ent) excusé(s) :

Mme BARON Lise, M. DUBOIS Cyrille, M. GUIBERT Romain, M. JEAUNAUX Jérôme

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BARLET Christelle

Numéro interne de l'acte :

Objet : Attribution du lot unique "démolition désamiantage" en vue de construction du restaurant scolaire - 01 2024 06 21

Madame le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée le 16/05/2024 en vue de l'attribution des travaux pour le lot unique démolition-désamiantage de l'ancien logement de gardien, conformément aux dispositions des articles R. 2123-1 1° et L 2123-1 du code de la commande publique et du décret N°2022-1683 du 28/12/2022 portant modifications du code de la commande publique.

Trois entreprises ont été consultées, à savoir DEMOLAF, SOREDEM LEBEAU et AED.

Trois offres ont été remises dans le délai imparti.

Les travaux du présent lot étaient estimés par le maître d'oeuvre à 52 037,16 € HTVA.

Les critères de sélection fixés dans le règlement de consultation sont les suivants :

- La valeur technique de l'offre (60 %)
- Le coût de la prestation (40 %)

Après analyse des offres, et négociations conformément aux dispositions du règlement de consultation, il a été décidé :

- D'attribuer le lot démolition -désamiantage à l'entreprise SOREDEM LEBEAU pour un montant de 58 998,90 € HTVA malgré le dépassement de l'estimation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à signer le marché de travaux avec l'entreprise SOREDEM LEBEAU pour le montant rappelé ci-dessus.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Charly-sur-Marne

Le Secrétaire de séance,
Christelle BARLET

Le Maire,
Patricia PLANSON

Envoyé en préfecture le 25/06/2024

Reçu en préfecture le 25/06/2024

Publié le 25/06/2024

ID : 002-210201505-20240621-01_2024_06_21-DE